



A . I . D . L . D .
Entretenir
Promouvoir
Fédérer pour la
Levée de la
Divatte

Compte-rendu réunion du 13 mars 2020

A la CCSL

Présentation de la dernière étude diagnostic du CEREMA sur la Digue de la Divatte

Présents :

CD : Régis VINET

DIR Ouest : Hugues RAGEUL

SMLG : Laurence LE ROY

CCSL : Yohan LEFFRAY, Jean-Pierre MARCHAIS

CEREMA : Absent

ALD : Christophe HIVERT, Hubert BRETECHER

Objet : Présentation de la dernière étude diagnostic du CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) sur la Digue de la Divatte

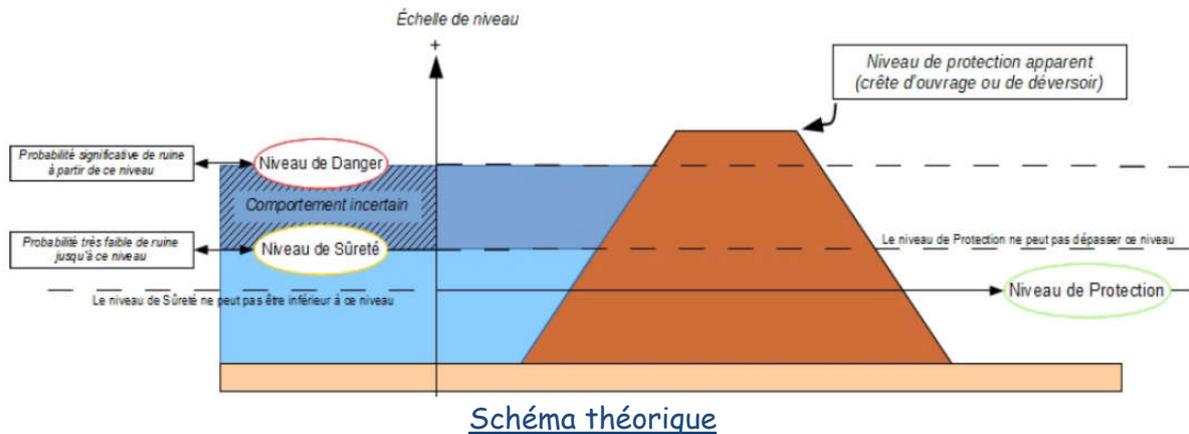
Malheureusement personne du CEREMA ne s'est déplacé à cette réunion. Semble-t-il un couac d'agenda, c'est regrettable c'était l'objet de la réunion ! Mr LEFFRAY nous lira cependant un résumé de cette étude qui a été présentée aux élus de la CCSL (Communauté de Commune Sèvre et Loire) en juin 2019.

- **Au préalable il est fait un point sur la convention de gestion de la Digue entre le CD44 et la DIRO**

La convention a été discutée et signée par la CCSL, elle a été déposée à la DDTM le 23/12/2019, qui a 4 mois pour répondre. Le rapport du CEREMA a permis de signer cette convention en connaissance de cause de l'état de la digue. Ce diagnostic est obligatoire tous les 5 ans (décret du 12/05/2015), il a cette fois été missionné par la DIRO (Direction interdépartementale des routes Ouest).

➤ Pour une meilleure compréhension, présentation des notions de niveau de protection, sureté et danger

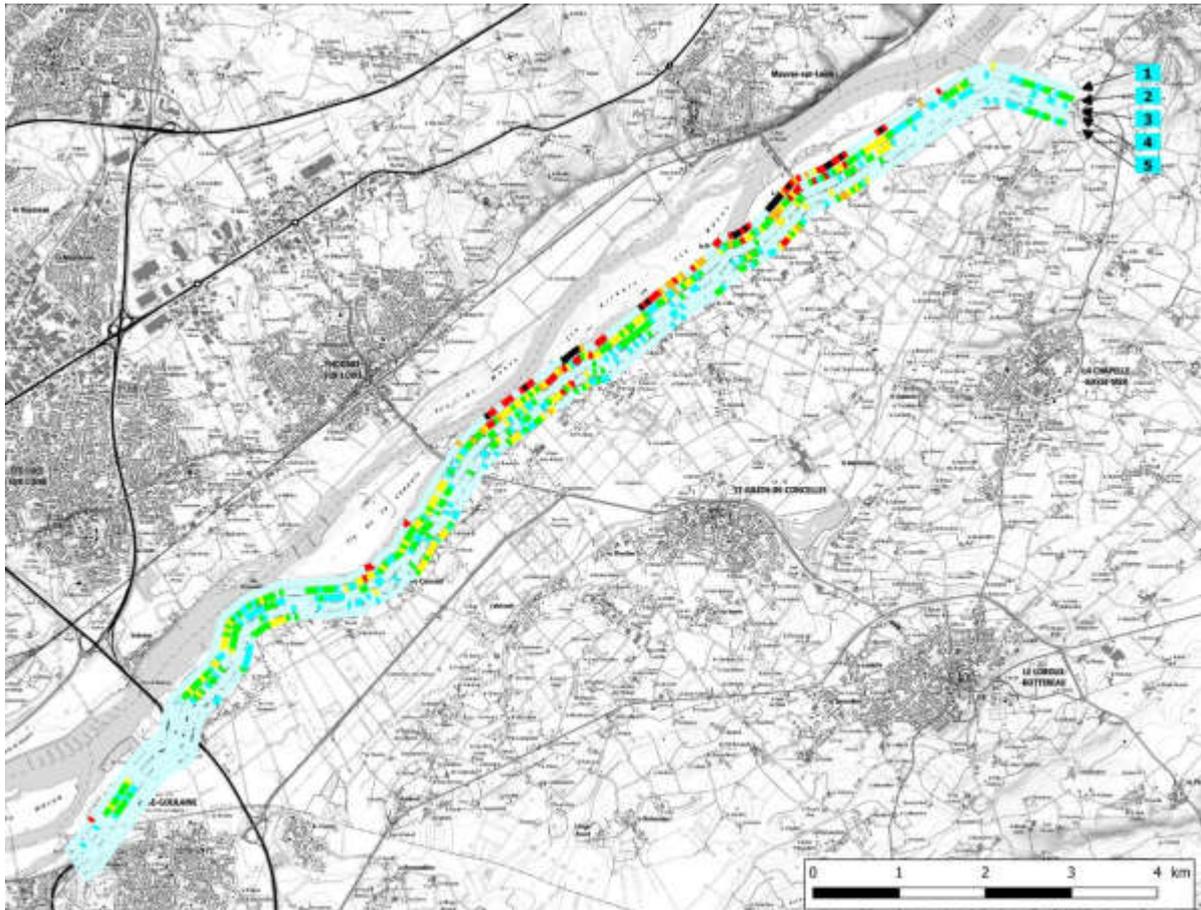
Le CEREMA par ces différents sondages a déterminé le niveau de solidité de l'ouvrage et déterminé le niveau de protection que celui-ci peut apporter par rapport à une crue. Ainsi différents niveaux ont été définis :



- Le niveau de protection : Jusqu'à ce niveau d'eau on n'a pas d'entrée que cela soit par débordement, contournement ou rupture. Pour simplifier, pour une digue en excellent état, c'est la hauteur de celle-ci.
- Le niveau de sureté : C'est le niveau d'eau au-dessus duquel la probabilité de rupture de l'ouvrage n'est plus considérée comme négligeable. En fait c'est le niveau où les entrées d'eau commencent à passer et dégradent l'ouvrage. Cas particulier, lorsque ce niveau est supérieur au niveau de protection, de l'eau peut entrer dans la zone protégée, sans dommages sur la digue. Cela peut par exemple correspondre au fonctionnement des déversoirs tant que la hauteur d'eau ne menace pas l'intégrité de la digue. Ce niveau est donc largement lié à la conception de la digue et à son système de protection contre l'érosion. Est-il prévu un déversoir sur notre digue ? nous avons l'impression que la question s'est posée ?!
- Le niveau de danger : Situation au-delà de laquelle la rupture de l'ouvrage est quasi-certaine.

Le niveau de protection **apparent** c'est tout simplement la hauteur de la digue. **Si la digue est solide et en bon état le niveau de sureté est au niveau de protection apparent.** Si la digue est en mauvaise état le niveau de sureté est inférieur à la hauteur de la digue ! Entre le niveau de sureté et le niveau de danger, l'eau entre mais la digue tient bon. Par exemple elle entre par les entrées de calles, la murette commence à vaciller mais la digue tient bon.

Ci-dessous la carte de l'étude de danger, les zones noires sont les zones les plus fragiles, les bleues claires les plus solides.



➤ Niveaux constatés par le CEREMA

Le CEREMA a calculé que le niveau de sureté pouvait être de Q150. La digue est donc d'une solidité suffisante pour affronter une crue avec un retour de 150 ans. C'est meilleur que la plupart des autres levées de Loire qui oscillent entre Q70 et Q50. Il n'y a donc pas de travaux d'urgences à prévoir. A noter dans cette étude la murette n'a pas été considérée comme faisant partie de la digue. C'est un choix, il ne s'avèrerait pas nécessaire d'utiliser la murette car la digue en elle-même apporte une protection suffisante. C'est une révolution ! Les portes ne serviront plus ?!

➤ Scénarios possibles

A la vue de cette étude la collectivité à plusieurs choix à envisager :

- Augmenter le niveau de sureté
 - 2 195 000 € d'investissements à prévoir
 - Dans ce cas réhabilitation de la murette et réfection des bouchures
 - Rétablissement des fossés de drainage côté val
 - Mise en place d'écrans étanches sur 3,4 km
 - Elimination de la végétation ligneuse sur le talus côté val
 - Reprise des dispositifs d'assainissement
 - Expertise des ouvrages traversants

- **Maintien du niveau de sureté à Q150**
 - o 325 000 € par an
 - o Entretien courant (fauchage, animaux, végétation ligneuse, ...)
 - o Traitement des désordres déjà relevés
 - o Evacuation des eaux de la chaussée
 - o Expertise des bâtiments encastrés, les canalisations et murs
 - o Entretien routier pour éliminer les fissures dans la chaussée
 - o Entretien des bassins et ouvrages d'assainissement

➤ **Choix des élus**

Ils ont retenu un niveau de protection au niveau de sureté Q150, soit pas de travaux d'investissement et maintien du niveau d'entretien.

Ce niveau de protection correspond à un niveau d'eau en Loire de 8,50 m IGN69 au pont de Mauves et à 7,35 m IGN69 au pont de Thouaré et à une hauteur lue à l'échelle de Montjean de 6,90m. Dans les conditions actuelles, ce niveau correspond au niveau atteint pour une crue de période de retour de 150 ans soit un débit de Loire à Montjean de 6400 m³/s, c'est-à-dire un débit ayant une probabilité sur 1/150 d'être atteint chaque année. Pour mémoire 6350 m³ c'est le débit de 1910 à Montjean.

➤ **Conclusion globale**

La digue est en bon état avec un niveau de sureté rassurant comparé à d'autres levées sur la Loire. Le choix d'un niveau de protection inférieur ou égal au niveau de sureté Q150 est envisageable sans travaux d'investissements, avec maintien du niveau d'entretien.